

<p style="text-align: center;">SEANCE 2018-10 DU 22 OCTOBRE 2018</p>
--

Convocation du 16/10/2018

Affichée à la porte de la Mairie le 16/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 Octobre 2018 à 19h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.

Étaient présents :

M. Yves JEANNETEAU, M. Éric PERRET, Mme Viviane RAIMBAULT, Mme Sandrine WALEK Adjoints.

M. Philippe MIRVEAUX, Mme Françoise SOUYRI, M. Emmanuel GODEFROY, M. Grégoire CROTTÉ, Mme Sonia WEISS VOISIN, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

Laurent DILLEU donne pouvoir à Yves JEANNETEAU

Marie-Pascale GUILLAUME donne pouvoir à Philippe MIRVEAUX

Vanessa LEPAGE donne pouvoir à Emmanuel GODEFROY

Emmanuel CORNILLEAU.

Étaient absents :

Didier AGATOR

Estelle BOUTEILLER.

Secrétaire de séance : M. Grégoire CROTTÉ

Convocation du 16 Octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 10 + 3 pouvoirs.

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 26 Octobre 2018.

19h45 – 20h30 intervention du Centre Social Intercommunal « l'Atelier » dans le cadre du renouvellement de son projet social :

- ✓ Présentation du Centre Social,
- ✓ Recueil de l'avis des membres du Conseil sur les besoins du territoire et des habitants pour l'Atelier.
- ✓ Madame le Maire en préambule rappelle que le Centre Social de l'Atelier est un partenaire important pour les communes qui :

- ✓ Organise pour Champtocé l'animation enfance (CME, coordination centre de loisirs, etc...) et Jeunesse (chantiers de jeunes, ouverture du local, suivi de projets de jeunes, animation vacances) et enfin l'animation sociale du territoire,
- ✓ Gère et coordonne le C.E.J (Contrat enfance jeunesse) avec la C.A.F,
- ✓ Porte dans ses locaux la structure (Maison des services au public) qui reçoit, aide, oriente les usagers dans les diverses démarches.
- ✓ Elle souligne que le but de cette rencontre avec le conseil, est de présenter les interventions de cette association, d'avoir un échange et enfin de recueillir l'avis des membres du conseil sur les besoins du territoire et des habitants pour l'Atelier.
- ✓ Puis elle laisse la parole à Monsieur Dominique DUTOUR (Directeur) et Monsieur Gilbert CROIX (Président).

HISTORIQUE DE « L'ATELIER » DU C.S.I

Monsieur DUTOUR indique au conseil que le projet social de l'Atelier en est à sa 4^{ème} année et qu'il leur faut faire un diagnostic du territoire pour finaliser un projet avec la CAF, les habitants, et les associations du territoire.

Pour ce faire, l'avis des élus leur est indispensable pour savoir quelle sera la vision du lien social à avoir et à organiser en direction de tous les publics, et ce de la petite enfance jusqu'aux séniors ; les communes étant un de leurs partenaires privilégiés.

Puis il fait un rapide historique de « l'Atelier » du Centre social et des dates importantes pour la structure :

- ✓ Création en 1999
- ✓ Mise en place du projet de territoire en 2002,
- ✓ Création du CEJ en 2006, et son renouvellement en 2019.

Il précise que l'Atelier est une association loi 1901 avec une Assemblée générale, un Conseil d'Administration, et un collège (d'associations, d'habitants et de collectivités territoriales). Il compte 9 communes (16132 habitants) dont 4 communes sur la CC LLA.

PRINCIPAUX AXES D'ACTION

Ses principaux axes d'action sont :

- ✓ L'accueil (information et orientation du public),
- ✓ Le lien social (avec Repaircafé, les ateliers informatiques, l'accompagnement scolaire, le soutien à la vie associative...)

Les publics visés sont :

- ✓ L'enfance (TAP – utilisation des 21 malles pédagogiques accompagnement de l'accueil périscolaire,
- ✓ Les jeunes (PIJ – camps, séjours civiques, séjours Europe, formations, animations CME et CMJ (Conseil Municipal des jeunes),
- ✓ La famille (par l'animation de conférences ...)
- ✓ Enfin les séniors via le transport solidaire, les visites à domicile, la prévention autonomie (animations, équipes et temps forts).

Mme le Maire donne également des précisions sur la MSAP (Maison de services au public). Elle indique que pour ce dispositif labellisé et reconnu par l'État, l'on dispose sur le secteur de 2 MSAP (1 à St Georges et 1 à Chalonnnes) ce qui est en fait une particularité, puisqu'il y a eu une réelle intelligence lors de la mise en place : il a été décidé de n'avoir

qu'une seule MSAP mais avec 2 sites. Elle ajoute que les MSAP vont prendre de plus en plus d'ampleur et d'importance.

D'autre part à titre d'exemple d'intervention de l'Atelier, elle cite la problématique du harcèlement en périscolaire (TAP/Cantine). Il y a eu, récemment et grâce au Centre social une formation mise en place et pour laquelle 2 de nos agents communaux ont participé.

L'aide du Centre social a donc été précieuse pour cette problématique qui est complexe et parfois difficile à gérer pour les agents communaux qui y sont confrontés.

TOUR DE TABLE ET RECUEIL DE L'AVIS DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Soutien à la vie associative

Mme WALEK fait la proposition d'une conférence sur les usages d'internet et du numérique en faveur des jeunes et des parents.

Pour l'action « soutien à la vie associative » elle fait remarquer que le CSI l'Atelier n'est pas assez connu et valorisé auprès des différentes associations du secteur et qu'un travail est donc à faire ; intensification de la communication sur cette action de soutien administratif, notamment auprès des responsables d'associations et/ou des bénévoles concernés.

Actions en faveur des séniors et personnes en difficultés et isolées

Monsieur DUTOUR demande s'il y a beaucoup de gens isolés sur Champtocé. Madame SOUYRI indique qu'il y en a, mais que cela reste difficile à appréhender. Madame le Maire souligne que sur le registre grand froid ou canicule il n'y a aucune personne inscrite et recensée aujourd'hui.

Mobilités des jeunes et des personnes en recherche d'emploi

Monsieur CROIX souhaite savoir s'il y a des personnes qui connaissent des difficultés de transport et de déplacement.

Monsieur JEANNETEAU indique qu'aujourd'hui il y a bien-sûr des gens qui ont des difficultés de déplacement (jeunes ou personnes en recherche d'emploi) sur Champtocé, mais que globalement les jeunes se débrouillent correctement.

Monsieur PERRET indique qu'il faut, en la matière, rester nuancé car l'on peut ne pas « tout connaître ».

Madame le Maire précise qu'il y a à sa connaissance des problèmes de mobilité et de déplacements pour nombre de personnes mais que cela reste difficile à quantifier.

Problème des incivilités – actions sur les 14-18 ans

Monsieur CROIX demande s'il faut relancer la mise en place d'un Conseil Municipal Jeunes à l'attention des 14-18 ans ou C.M.E. Monsieur JEANNETEAU pense pour sa part que, face aux incivilités actuellement constatées sur la commune, une remobilisation est possible via les enfants et les adolescents (actions sur le tri sélectif et la politesse notamment).

Madame le Maire tient à dire que :

- ✓ L'on a bien-sûr des incivilités sur la commune (dégâts divers, plantes arrachées) mais qu'un travail de « fond » est effectué depuis plusieurs années par le biais du CME, et des chantiers de jeunes,
- ✓ Cela crée évidemment un contexte favorable pour que les jeunes se sentent bien intégrés mais que cela reste pour autant « fragile ».

- ✓ Elle confirme que l'on a intérêt à travailler beaucoup avec les enfants et qu'il y a sans conteste une continuité entre le CME puis l'espace jeune (avec le montage de projets et des séjours européens ensuite).

Ateliers Familles

L'atelier propose des animations qui rassemblent les familles.

Monsieur PERRET et Madame WEISS – VOISIN soulignent le manque de visibilité (connaissance et informations) sur l'action du CSI en faveur de l'adulte.

Madame le Maire souligne que pour les animations « familles », le centre social ne proposera pas des ateliers individuels mais collectifs. À titre d'exemple pour les séniors ce sera des ateliers cuisine (comment mieux se nourrir) ou comment mieux communiquer sur Facebook avec ses petits-enfants.

Monsieur GODEFROY indique qu'il y a eu dans le passé une formation 1^{er} secours faite à la Possonnière.

Pour conclure, Madame le Maire remercie l'Atelier (Messieurs DUTOUR et CROIX) de leur venue, de leur présentation et axes d'échanges.

Elle indique pour sa part ce qu'elle attend

- En matière d'enfance jeunesse : transversalité et proximité,
- En matière d'animation sociale globale : aide et services au plus près des habitants.

Elle souligne à cet égard l'existence de la MSAP qui est un dispositif d'aide et de proximité efficace.

- De l'Atelier plus particulièrement :
 - ✓ qu'il soit un partenaire privilégié pour la commune dans la mise en œuvre des projets,
 - ✓ qu'il soit donc réactif, adaptable et un partenaire sur lequel on peut compter notamment sur des questions et problématiques complexes et que l'on n'a pas forcément anticipées,
 - ✓ enfin qu'il soit un appui et vecteur au quotidien sur tous les dossiers et besoins à mettre en place sur notre territoire.

Elle réaffirme que c'est une structure importante et précieuse pour la commune sur nombre de sujets.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modification.

RAPPORTS DIVERS

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

- ✓ SMITOM : réunion du 27 septembre 2018,
- ✓ CC LLA : Conseil communautaire du jeudi 6 septembre 2018, Collège des Maires du
Mardi 18/09/2018, Conseil communautaire du jeudi 11 Octobre 2018.

DCM-2018- 89-5-.4-INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil

municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

1. Devis divers et autres engagements financiers

• Fonctionnement :

- ✓ Devis MARTY SPORTS – filets foot + câbles (matériel sportif) : **410.40€ TTC**,
- ✓ PHM (peinture traçage concentrée bleue) : **432.00€ TTC**,
- ✓ PHM (peinture traçage concentrée blanche) : **792.00€ TTC**,
- ✓ PHM (implants herbe synthétique) : **384.00€ TTC**,
- ✓ Devis EDOUARD – travaux de plâtre et isolation suite à dégâts des eaux école primaire : **798.66€ TTC**,
- ✓ Devis LOCAMAUGES – nacelle du 19/11 au 23/11/18 : **1026.02€ TTC**.

• Investissement :

- ✓ DIAGBOOSTE (diagnostics DPE/Plomb /amiante / électricité /performance énergétique): **360.00€ TTC**,
- ✓ APAVE : diagnostic contrôle escalier mairie extérieur métallique : **1200.00€ TTC**. (examen structure et relevé),
- ✓ L.GIRAULT paysagiste – les jardins de la Perrière (clôture en grillage et portillon) : **3542.47€ TTC**,
- ✓ Devis DECOLUM – illuminations Noël : **4311.72€ TTC**,
- ✓ Devis MARTY SPORTS – panneaux basket : **4 962.00€ TTC**,
- ✓ Devis MARTY SPORTS – panneaux basket pour **1 627.20€ TTC**,
- ✓ Devis MARTY SPORTS – protection bas de panneaux **818.40€ TTC**,
- ✓ ECOOOK - mise aux normes accessibilité ERP : **543.46€ TTC**,
- ✓ BOURCIER suite à effraction salle de la traine (fourniture et pose de menuiserie en profilé aluminium) : **2433.24€ TTC**,
- ✓ PLOQUIN – budget lotissement projet de construction– sondages : **327.00€ TTC**,
- ✓ DUPAS TP travaux assainissement EU et EP 1 bis rue de l'échappée : **1752.60€TTC**,
- ✓ ATELIERS PERRAULT – Église facture protection sols nef pour passage nacelle : **9 726.00€TTC**,
- ✓ ATELIERS PERRAULT – Église travaux de dépose du bas de voûte nord : **4508.40€ TTC**.

Travaux Église

Madame le Maire indique que suite au diagnostic établi par l'entreprise Perrault, il s'avère que des reprises de charpente sont nécessaires. Pour ce faire, les travaux doivent être supervisés par un architecte agréé Patrimoine. L'entreprise Architrav (qui travaille sur le presbytère) a été sollicitée. Une rencontre entre Architrav, l'ABF et l'entreprise Perrault va être proposée afin de prévoir les travaux. Un PC devra être déposé, et instruit également par la DRAC.

DCM-2018-90- 7.8-FINANCES-VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES REALISEES ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 ET LE 31 AOUT 2018 SUR LE RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de CHAMPTOCE SUR LOIRE par délibération du Conseil en date du 22/10/2018 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour les opérations suivantes :

N° Opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Tx du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Date dépannage
EP068-17-83	Champtocé-sur-Loire	558.52€	75%	418.89€	18/10/2017
EP068-18-97	Champtocé-sur-Loire	105.36€	75%	79.02€	15/03/2018

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018,
- Montant de la dépense 663.88€ TTC
- Taux de fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : **497.91 € TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,

Madame le Maire de CHAMPTOCE SUR LOIRE,

Le Comptable de la collectivité de CHAMPTOCE SUR LOIRE,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

 **ENTERINE** le projet de délibération, tel que proposé et présenté en séance.

DCM-2018-91- 8.4 : CONVENTION AVEC ORANGE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DU MOULIN

Monsieur Yves JEANNETEAU, Adjoint à la voirie et aux réseaux, explique que dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, il convient de signer une convention particulière pour les travaux d'enfouissement coordonné du réseau de la rue du moulin à Champtocé ; convention signée avec ORANGE et le SIEML.

Dans ce cadre, le SIEML demande à la commune de signer cette convention formalisant ces travaux ; la signature de cette convention valant l'autorisation desdits travaux. Le montant des prestations facturées à la collectivité s'élève à **22 860.47€ TTC** (19 050.39€ HT) – travaux de génie civil (étude, tranchée, fourniture et pose des installations de communications électroniques + frais de dossiers). Les crédits sont prévus et inscrit au budget de l'exercice.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention particulière relative à l'enfouissement coordonné des équipements de communications électroniques, rue du moulin à Champtocé, avec ORANGE et le SIEML.

DCM-2018-92-7.1- : FINANCES – VOTE DES TARIFS 2019 APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2019

Monsieur Eric PERRET, Adjoint aux finances, expose, que chaque année, le conseil municipal fixe les tarifs locations de salles, cautions, redevance incitative, redevance d'occupation du domaine public, cimetièrre, pour l'année à venir.

Suite à l'avis de la commission des finances du 17 Octobre 2018, (après diverses simulations d'augmentation globale de +1%,+2%,+3% par rapport à l'année précédente présentées lors de la commission), il est proposé de **fixer les tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :**

- Augmentation globale de l'ordre de 2 à 3% sur les locations,
- Augmentation de 5% pour les tarifs, concernant des frais électriques,
- Pas de changement pour les tarifs cimetièrre, prêts de matériels (tables, rallonges, vidéoprojecteur), camping pas de changement sauf branchement électrique,
- Location de salles : augmentation des tarifs de caution 2 pour ménage et propreté.
- Redevance commerçants et ambulants : pas de changement sauf pour frais EDF,
- Redevance incitative : pas de changements.

Plusieurs observations et remarques sont ensuite formulées quant aux tarifs location de salles.

Grande salle – travaux à engager ?

Mme le Maire indique qu'il y a eu peu ou pas de mariages cette année, ce qui peut expliquer la baisse du nombre de locations. Cependant, la grande salle mériterait peut-être un « rafraichissement »

Mme WALEK émet l'idée d'un petit questionnaire à envoyer aux personnes qui nous ont sollicités mais qui finalement n'ont pas loué la salle.

Mme le Maire pense que l'on pourrait avoir une approche et réflexion de fond sur les investissements et travaux à engager sur cette salle. Elle pense qu'il convient d'abord de travailler préalablement sur les objectifs à poursuivre par rapport à la salle, à son utilisation par les usagers et utilisateurs visés (habitants, associations, dans le cas d'évènements familiaux....). Elle dit que toutes ces discussions et questionnements doivent avoir lieu préalablement dans le cadre des orientations budgétaires.

Entendu ces remarques et observations, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **EMET** un avis favorable à la proposition de la commission des finances et avec les revalorisations énoncées précédemment,
- ✚ **ADOpte** le tableau des tarifs municipaux **applicables au 1^{er} janvier 2019** et joint à la présente délibération (cf. annexe jointe tarifs 2019).

DCM-2018-93-7.1- : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Eric PERRET, Adjoint aux finances, indique qu'il n'a pas été possible de recouvrer un montant de créances de **123.51€ TTC** sur le budget assainissement. Ces créances concernent plusieurs factures d'assainissement (années 2015 à 2017) non soldées suite à la liquidation judiciaire d'un établissement. En conséquence, la trésorière demande au conseil municipal leur admission en non-valeur (au compte 6542 – créances irrécouvrables).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré et voté à mains levées, à 6 pour, 1 contre et 6 abstentions le Conseil municipal :

- ✚ **ACCEPTTE** cette admission en non-valeur sur le budget assainissement section de fonctionnement c/6542 pour **123.51€ TTC**.

DCM-2018-94-5.4- : INSTALLATIONS CLASSEES ET URBANISME-CARRIERES DE CHATEAUPANNE – ENQUETE PUBLIQUE /AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil municipal des éléments suivants et présente un diaporama synthétique et exhaustif quant aux modalités d'exploitation actuelles et futures sur 30 ans de la carrière, et à la demande formulée par la société Carrières de Châteaupanne :

- L'ouverture d'une enquête publique du 26 septembre au 26 octobre 2018 (enquête ouverte à la mairie de Mauges sur Loire), sur la demande formulée par Mr le Directeur de la société Carrières de Châteaupanne, en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les conditions d'exploitation de la carrière, située au lieudit Châteaupanne à Montjean sur Loire,
- que conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 13/08/2018, le conseil municipal sera appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.
- Cet avis ne sera pris en considération que, s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Madame le Maire indique également que le projet a reçu un avis favorable de la commune de Montjean, de la commune déléguée de Mauges sur Loire et de Chalonnes, et propose également d'émettre, pour la commune de Champtocé, **un avis favorable**.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** quant à la demande d'autorisation de modification des conditions d'exploitation de la carrière située au lieudit « Châteaupanne » à Montjean sur Loire.

DCM-2018-95-3.2- : VENTE DU CHEMIN RURAL A « LA BASSE BELLE » A MADAME STIFF

Monsieur Yves JEANNETEAU indique que, suite à l'enquête publique close et relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°56 de Champtocé sur Loire et du chemin de « La Basse Belle » de St Sigismond, qui s'est déroulée du 25 mai au 8 juin 2018, Madame Lee STIFF a indiqué par courrier reçu le 26/09/2018 son souhait d'acheter la partie communale (parcelle cadastrée A 781) du chemin rural et non classé, pour 339m2.

Il rappelle que :

- Par délibération du conseil municipal du 2 juillet 2018 le conseil municipal avait autorisé l'aliénation du chemin rural à la Basse Belle ;
- Le prix d'acquisition était de 1000€ / ha,
- Madame STIFF habite à côté des terrains concernés, et donc attenants à son domicile.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **AUTORISE** la vente aux conditions précitées,
- ✚ **AUTORISE** la signature par Mme le Maire ou son représentant, de l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la finalisation de ce dossier ; sachant que tous les frais sont à la charge de l'intéressée.

DCM-2018-96-8.5- : MAINE ET LOIRE HABITAT – VENTE DE LOGEMENTS SUR CHAMPTOCE – DISPOSITIF MIS EN PLACE POUR LA VENTE DE LOGEMENTS ANCIENS A SES OCCUPANTS

Le conseil d'administration de Maine- et- Loire habitat a décidé d'accentuer le dispositif mis en place pour la vente de logements anciens à ses occupants. En effet par courrier reçu le 19/09/2018, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé notre commune que 4 logements situés rue du Guéneau pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants. Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20% des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant leur statut de locataires.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à 8 pour, 3 contre et 2 abstentions le Conseil municipal :

- ✚ **AUTORISE** Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 4 logements situés rue du Guéneau,
 - Dans le cadre de la vente aux occupants,
 - Pour les biens vacants après libération du logement : auprès de tous les locataires du parc de Maine-et-Loire Habitat pendant un délai de 2 mois, la vente étant ouverte à un public extérieur au-delà de ce délai,
- ✚ **CHARGE** Maine- et- Loire Habitat d'informer le conseil municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

DCM-2018-97-8.9- : BIBLIOTHEQUE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE

Des DVD vont être prêtés prochainement à la bibliothèque. Le règlement actuel qui ne prévoit pas ce type de prêt et de documents, se doit donc d'être modifié. Il convient d'y intégrer cette possibilité et les modalités de remboursement ou remplacement, en cas de dégradations par les usagers. Mme Sandrine WALEK demande donc au Conseil municipal d'entériner le projet de règlement intérieur modifié et présenté; règlement qui intègre effectivement les nouvelles modalités de prêt de DVD et leur remplacement ou remboursement en cas de détériorations.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **ENTERINE** le projet de règlement intérieur modifié et qui intègre les nouvelles modalités présentées.

DCM-2018-98-8.1- : ENFANCE JEUNESSE – UTILISATION DES MALLS PEDAGOGIQUES PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE / AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIAL DE L'ATELIER

Viviane RAIMBAULT, Adjointe chargée de l'enfance et de la jeunesse, informe le conseil que les malles pédagogiques vont être utilisées dans le cadre des activités de la pause méridienne. Une convention formalisant cette utilisation avait été signée avec l'Atelier du Centre social intercommunal pour le temps des TAP'S. La commune de Champtocé ayant l'intention d'utiliser ces malles sur le temps du midi, il est proposé **de signer l'avenant n°1 à la convention initiale avec ladite association ; avenant formalisant l'utilisation de ces malles durant la pause méridienne.** La commune s'engage à verser 80€ la 1^{ère} année pour financer une partie du matériel, à verser 5€ par malle réservée.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✚ **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale avec l'association de gestion et d'animation de centre social de l'Atelier, pour l'utilisation des malles pédagogiques *durant la pause méridienne.*

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1.1 Organisation d'un challenge senior sur Champtocé

Le 25 Avril 2019 un challenge senior sera organisé sur Champtocé.

1.2. Presbytère / Mairie - 1^{er} rendu du cabinet ARCHITRAV

Dans le cadre du dossier de réhabilitation du presbytère et de restructuration de la mairie, Madame le Maire informe le Conseil que, suite au rendu du cabinet ARCHITRAV ; cabinet d'architectes chargé des esquisses, il s'avère que l'on est loin des estimations chiffrées et prévues dans le projet puisque initialement il n'avait été programmé de ne refaire les façades que dans un 2^{ème} temps ; la priorité étant donné aux intérieurs du bâtiment.

La réhabilitation proposée par l'architecte pour la mairie est de plus poussée que prévu. En conséquence ce dossier est à revoir et son étude à poursuivre prochainement au regard :

1. Des coûts architecturaux annoncés (1.5 Millions d'Euros) et non envisageables pour les finances communales,
2. Des possibilités financières à dégager par rapport aux emprunts engagés et à engager, et aux ratios d'endettement possibles (à priori 1.1 Million d'euros pour l'opération maximum, et sous réserve de l'obtention de subventions sollicitées).

1.3. Visite CCI / Aménagement de centres bourgs

Madame le Maire indique qu'une journée de visites très intéressante de différents sites aménagés de centres bourgs a eu lieu avec Mesdames LEPAGE, SOUYRI et GAUTIER sur les communes de Juigné, Briollay et le Plessis – Grammoire.

1.4. Séminaire sur la dynamisation des centres bourgs

Dans la continuité des visites CCI précédemment évoquées et du dossier en cours d'aménagement du centre –bourg, Madame le Maire indique qu'elle a participé à un séminaire sur la dynamisation des centres–bourgs le 6/10/2018. Elle présente les 2 diaporamas présentés lors de ce séminaire, et dont copie sera envoyée pour information par mail aux conseillers.

1.5. ALSH Le bois enchanté – rencontre organisée prochainement avec les différents interlocuteurs

Une rencontre sera organisée prochainement avec les différents interlocuteurs concernés le 30 Octobre prochain (avec la Présidente du Conseil d'Administration, le Centre social de l'Atelier puis avec tous les maires concernés).

1.6. Déjeuner de travail avec le sénateur E.CAPUS

Un déjeuner de travail aura lieu avec le Sénateur E.CAPUS lors de la visite de l'entreprise PCM le 9 novembre prochain (participants Mme le Maire et Monsieur PERRET).

1.7. Compte rendu de Mme SOUYRI// État des lieux du bloc sanitaire parc de la Rôme

Mme SOUYRI fait la présentation rapide de la visite effectuée au Parc de la Rôme en vue d'établir un état des lieux du bloc sanitaire du parc de la Rôme, et une amélioration si nécessaire de l'existant.

Plusieurs propositions sont émises :

1. Amélioration de l'existant avec le CME ou un chantier jeunes,

2. Réaménagement du coin douche-vaisselle,
3. Maintien des lavabos extérieurs et rajout d'un bloc sanitaire eau chaude,
4. On enlève tout et l'on crée un réel aménagement touristique.

Au vu des différentes propositions émises et d'un tour de table, **il est décidé d'orienter la réflexion et la décision, en allant dans le sens d'une amélioration de l'existant, mais sans création d'un équipement à forte connotation touristique (réaménagement sur les sanitaires et mise en place d'éviers adaptés), le but étant de répondre aux besoins locaux prioritairement.**

1.8. Réunion publique du 23 novembre 2018 à 20h

Une réunion publique est organisée le 23 Novembre prochain – 20h00 salle de la Rôme.

Les questions suivantes seront abordées :

- Fonctionnement du conseil municipal,
- Les différents projets communaux en cours.

1.9. Logo communal

Madame WALEK présente le logo communal envisagé : modernisation proposée du logo actuel avec le château et 2 couleurs associées le noir et le jaune.

1.10. Prochain Conseil Municipal

Le lundi 26 novembre 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.
